



AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE



MARCHE PUBLIC GLOBAL SECTORIEL CONCEPTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT

**E 18**  
**NOTICE RELATIVES AUX ESPACES  
EXTÉRIEURS**



CARTA - REICHEN ET ROBERT ASSOCIÉS  
ARCHITECTES - URBANISTES

WTEV



JANVIER 2024



## SOMMAIRE

1 - Le projet de paysage .....	2
1.1 - Le contexte du projet et son inscription dans son environnement proche.....	2
1.2 - Le paysage du centre pénitentiaire de Crisenoy hors enceinte .....	2
1.3 - Le paysage du centre pénitentiaire de Crisenoy à l'intérieure de l'enceinte .....	3
2 - La palette végétale et de matériaux.....	4
2.1 - La palette végétale autour du Ru d'Andy (périmètre Nord).....	4
2.2 - La palette végétale du parking, du parvis et de l'intérieure de l'enceinte .....	5
2.3 - Les revêtements de sols : hors enceinte .....	8
2.4 - Les revêtements de sols : en enceinte .....	8
2.5 - Le mobilier.....	9
3 - Résistance et durabilité du projet .....	10
4 - Ménager les accès : détournement de la RD 57.....	10

## 1 - Le projet de paysage

### 1.1 - Le contexte du projet et son inscription dans son environnement proche.

Située dans la région naturelle de la Brie, la commune de Crisenoy est majoritairement constituée de terres agricoles avec une trame orthogonale marquée. Au début du XXème siècle, c'est une douzaine d'exploitations de grandes tailles qui étaient présentes. Cette dominance agricole est toujours présente de nos jours. C'est d'ailleurs sur ce contexte, sur les terres arables situées au sud du hameau des Bordes que sera implanté le futur site pénitentiaire de Crisenoy. Nous aurions pu nous inscrire dans cette trame agricole et proposer de déployer un projet plus orthonormé. Or, nous avons décidé de prendre le contrepied de cela. En effet, par ses besoins en matière de sécurité, de technique et de gestion un centre pénitentiaire est de fait un ensemble de formes et d'agencements rectilignes. Néanmoins, la parcelle du projet et l'implantation des bâtiments que nous avons retenus offrent de véritables zones de recules. Cela a deux avantages : socialement de limiter les nuisances liées au centre et paysagèrement parlant de venir épaisser une typicité du site, le ru d'Andy.

Bien que la topographie ténue et le réseau hydrographique de cette région soient discrets et semblent rendre cette partie de la commune assez homogène, le Ru d'Andy à son importance dans le paysage de cette dernière. En effet, le Ru d'Andy est accompagné d'une ripisylve (forêt accompagnant les cours d'eau). Cette fine formation végétale qui accompagne les berges du cours d'eau dénote, vient contraster avec la plaine agricole de Crisenoy. Il est vrai que, aussi fine soit elle, elle propose de passer d'un paysage structuré horizontalement où la vue peut se perdre à un paysage structuré verticalement. Ainsi nous proposons d'épaisseur cette ripisylve sur les espaces extérieurs de l'enceinte. Cela permettra de lui donner plus de poids sur le plan écologique, ce qui viendra renforcer au fil des ans la trame verte de la commune, mais cela permettra aussi de structurer la façade nord du centre pénitentiaire et de créer une zone tampon avec le hameau des Bordes.

Afin de rester dans une trame agencée verticalement, nous avons décidé de raccrocher le centre aux milieux forestiers de la Brie et du Gâtinais. C'est pour cela qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Ru d'Andy et que l'on se rapproche de l'autoroute A5 et du parking du centre, la strate arborée se mue peu à peu en une chênaie mixte. Formation végétale correspondant aux forêts présentes dans ces régions et s'épanouissant sur des sols plus secs. C'est aussi pour cela que l'implantation de la strate arborée tout comme le dessin des parterres plantés sont organisés d'une façon plus organique. Enfin, les paysages hors enceinte et à l'intérieur ont pour but de se faire échos et d'inviter l'un vers l'autre afin de ne former plus qu'un.

### 1.2 - Le paysage du centre pénitentiaire de Crisenoy hors enceinte

Comme évoqué précédemment, le paysage hors enceinte du centre est celui du Ru d'Andy qui se mue en chênaie mixte. Sur le secteur nord du site et sud-ouest (à proximité de la STEP), le projet propose de grands espaces libres pouvant être plantés de façon éparses sur des prairies de semis naturelles. L'objectif ici est de laisser librement évoluer le ru et les essences apporter. Permettre aux strates arbustives et arborées de se resserrer, de s'épanouir librement et de proposer une diversité de trames, d'ambiances ainsi que d'espèces animales, végétales jusqu'alors peu présentes voir absentes sur la commune de Crisenoy. Cependant, cette façon de faire du projet n'est possible uniquement car nous sommes éloignés des enceintes.

En revanche, lorsque nous nous rapprochons des enceintes, l'implantation des essences arborées et arbustives se voient plus maîtrisées afin de ne pas obstruer la surveillance depuis les miradors notamment. De ce fait, la diversité du projet doit alors se faire par le choix des matériaux et l'organisation des strates végétales. Par exemple, au niveau du parking l'implantation des sujets est très contrainte mais, afin de ne pas retomber dans une rectilignité, nous proposons une alternance d'arbres, de cépées et d'arbustes ce qui créera ainsi des percées visuelles et des ports hétérogènes. De plus, un parking est par définition un lieu très minéral. La transition entre l'environnement proche du centre pénitentiaire ne doit pas être brutale, ni totalement imperméable. C'est pourquoi, afin de prolonger au maximum la ceinture des prairies, nous avons choisi d'utiliser un mélange terre/pierre perméable et semé.

Enfin, lorsque que l'on se rapproche de l'entrée du centre et que nous passons dans le domaine du piéton, le projet prend des formes plus organiques qui introduisent celles des cours de promenades. Notre dessin a alors été porté par le besoin de circuler librement notamment sur le parvis. Les îlots plantés sont alors le dessin en négatif qu'offrent des trajectoires directes. Les revêtements y sont simples et facilement circulables.

## 1.3 - Le paysage du centre pénitentiaire de Crisenoy à l'intérieur de l'enceinte

Une fois la PEP traversée, le visiteur et/ou le détenu arrive dans la Cour d'Honneur. Clos sur quatre murs, la cour d'honneur est plus étroite que le parvis et aussi moins circulante. En revanche, elle doit pouvoir accueillir d'avantages de rassemblements et diverses cérémonies. C'est entre autres pour cela que la cour s'organise autour d'un îlot planté mais désaxé du centre de cette dernière. Cela offre un espace plus ouvert propice aux rassemblements ou à la pause dont la présence de bancs adossés à la végétation facilite ces usages.

Une fois la cour d'honneur derrière nous, nous arrivons sur la Place d'entrée en détention. Elle est imaginée comme un prolongement de la Cour d'Honneur, elle reprend le même dessin et les mêmes revêtements. Elle permet de desservir les divers quartiers de détentions ainsi que les quartiers QI et QD.

Nous voilà dorénavant dans la partie en détention. Face à nous se dressent les rues primaires. Contrairement au reste du centre, cette partie du projet de paysage est orthogonale et directe. Cela a plusieurs avantages. Tout d'abord, les transferts et la surveillance y sont simplifiés notamment grâce à une végétation basse. Ensuite, le dessin orthonormé et parallèle des deux rues primaires offre des espaces vacants dans lesquels peuvent s'implanter lieux des cloîtres, un verger, des jardins propices au recueillement pour accompagner les lieux de cultes et de spectacles. Enfin, le dernier avantage est de venir différencier les espaces qui relèvent de la déambulation directe et non récréative à ceux qui dépendent de la détente, de la récréation et de la pause que proposent les cours de promenade.

Pour finir ce tour sommaire à l'intérieur des enceintes du centre pénitentiaire de Crisenoy, nous pénétrons dans une des cours de promenade des quartiers de détention. L'objectif derrière le dessin de ces cours est le suivant : un espace ludique qui vient contrebalancer le quotidien des détenus et respecter leurs dignités. En effet, une cour de promenade doit être, selon nous, un lieu où les détenus doivent pouvoir se recréer en toute simplicité. Pour se faire, la végétation s'invite en cœur de cour. Elle émerge de l'extérieur et devient le centre de gravité de la cour. Les détenus peuvent la voir évoluer y compris depuis leurs cellules. Enfin, nous l'avons davantage imaginé à l'image d'une cour de récréation, avec des bancs adossés à la végétation où chacun peut s'abandonner aux loisirs qu'il souhaite.

## 2 - La palette végétale et de matériaux

### 2.1 - La palette végétale autour du Ru d'Andy (périmètre Nord)

La strate arborée de ce secteur du centre pénitentiaire de Crisenoy se veut la plus proche du ru d'Andy. Ainsi, nous privilégiions les essences suivantes :



*Frêne commun*

*Fraxinus excelsior*



*Aulne glutineux*

*Alnus glutinosa*



*Saule blanc*

*Salix Alba*

Taille lors de la plantation pour les trois essences : 4 m, force 16/18

Taille adulte : varie de 15 à 25 mètres

En ce qui concerne la strate herbacée, cette partie du centre sera constituée de semis naturels issues des berges et des milieux herbacés de la Brie et d'Île-de-France à l'image des jachères agricoles présents dans ces milieux de grandes cultures.



*Exemples de jachères fleuries à tendance humide d'Île-de-France.*

## 2.2 - La palette végétale du parking, du parvis et de l'intérieur de l'enceinte

La palette végétale de ces divers espaces d'accueil du centre de Crisenoy sera composée d'essences adaptées à des milieux plus secs. En effet, bien que les parterres plantés soient volontairement généreux et composés d'espèces diverses afin d'être les plus résilients et diversifiés possibles. Il faut malgré tout favoriser des essences qui supportent les milieux plus imperméables et qui peuvent, par les revêtements tels que l'enrobé, atteindre des températures plus élevées.

Ainsi, ces espaces seront plantés des essences arborées suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



*Chêne pédonculé*  
*Quercus robur*



*Chêne rouvre*  
*Quercus petraea*



*Charme*  
*Carpinus betulus*



*Érable champêtre*  
*Acer campestre*

Taille lors de la plantation pour les quatre essences : 4 m, force 16/18

Taille adulte : varie de 15 à 25 mètres

Chacune de ses essences pourra aussi être plantée sous la forme de cépée avec une taille de 2,50 m à 4 m notamment pour les cours de promenade.

La strate arbustive sera plantée des essences suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



Noisetier commun  
*Corylus avellana*



Sureau noir  
*Sambucus nigra*



Prunellier  
*Prunus spinosa*



Cornouiller sanguin  
*Cornus sanguinea*

Taille lors de la plantation pour les quatre essences : 2 m à 2.5 m

Taille adulte : varie de 2 à 4 m

Ces essences seront aussi présentes dans les cours de promenades.

Enfin, la strate herbacée sera constituée des espèces suivantes (source : *inventaire forestier de l'ign*) :



*Laîche des bois*

*Carex sylvatica*



*Fougère mâle*

*Dryopteris filix-mas*



*Canche flexueuse*

*Deschampsia flexuosa*



*Germandrée scorodoine*

*Teucrium scorodonia*

En plus des espèces non ligneuses typique de la Brie, les îlots plantés seront accompagnés de plantation de bulbes et de vivaces d'avantages fleuris et surtout ayant des cycles de floraisons différentes notamment dans les cours de promenades. En effet, la saisonnalité est intrinsèquement liée au métier de paysagiste et projet de paysage. Dans le cadre d'un centre pénitentiaire dont les pensionnaires vivent, en partie, sans contacts avec le monde extérieur, la représentation du temps au travers du projet de paysage y est encore plus importante. Le projet est un moyen de ne pas se déconnecter du reste du territoire et des cycles naturels.

## 2.3 - Les revêtements de sols : hors enceinte

Hors enceinte, les matériaux se comptent au nombre de trois, tous se voulant à faciliter les déplacements puisqu'il s'agit principalement de lieux de déambulations ou de circulations carrossables.

Les revêtements de sols sont les suivants :



*Enrobé noir*



*Mélange terre pierre pour les places de stationnement*

Uniquement pour les voiries fréquentées quotidiennement



*Enrobé beige pour le parvis*

## 2.4 - Les revêtements de sols : en enceinte

À l'intérieur de l'enceinte les revêtements de sols sont plus nombreux. D'un côté nous retrouverons ceux nécessaires au bon fonctionnement du centre :



*Enrobé noir pour les pieds de façades et les lieux de transferts (rue primaire, cours du greffe, etc...)*



Bicouche carrossable sur les chemins de rondes



**Concassé calcaire carrossable et non carrossable afin de limiter l'utilisation d'enrobé et de bicouche sur les chemins de rondes**

De l'autre côté, nous retrouvons les revêtements dédiés aux cours de promenades et aux espaces d'accueil ou de pause, comme la cour d'honneur. Il s'agit principalement des matériaux suivants : enrobé beige (cf. page précédente) et de l'enrobé à l'intérieur des cours de promenades afin de rendre ces espaces plus ludiques pour les détenus (cf. vue ci-dessous).

## 2.5 - Le mobilier

Le mobilier se veut simple et épuré. Pour la partie paysage, il s'agit principalement de bancs monoblocs scellés de 2 m de long par 40 cm de haut de teinte claire. Ce choix réside dans l'envie d'avoir un mobilier en adéquation avec le dessin du projet qui se veut avoir des lignes les plus directes possibles et dans la nécessité d'avoir un mobilier extérieur pérenne et non déplaçable par les détenus.



## 3 - Résistance et durabilité du projet

Le projet de paysage se veut cohérent et inscrit dans la région naturelle de la Crisenoy : la Brie. Ainsi, les essences y sont naturellement adaptées. En dehors de l'enceinte, la végétation est laissée à elle-même le plus possible. Cela permet de multiplier les chances d'ensemencements naturels de cette partie du centre pénitentiaire. De même que le fait de planter des baliveau favorise les chances de reprise des végétaux. À l'intérieur de l'enceinte, les végétaux sont là aussi endémiques de la Brie. La seule différence réside dans le choix des espèces. Elles seront adaptées à l'espace qu'elles auront pour s'épanouir du mieux possible. De ce fait, il n'y aura pas d'arbre à grand développement dans les cours de promenades ou tout espace contraint. Enfin, les essences plus adaptées aux températures chaudes et aux sols secs seront réservées au cours, au parvis et au espaces contraints où les températures pour être plus élevées que dans le reste du centre.

## 4 - Ménager les accès : détournement de la RD 57

La réalisation du futur centre pénitentiaire de Crisenoy va modifier la trame viaire de la commune et notamment celle du hameau des Bordes. Ce dernier ne doit pas en être impacté. C'est pour cela qu'une étude concernant la création d'un contournement (détournement de la RD 57) a été commandée par l'APIJ. En effet, certaines vont être condamnées et d'autres détournées. Le tracé retenu par le bureau d'étude VRD 2iDF et 2LM permet de mettre à distance le hameau des Bordes de l'autoroute et du futur centre sans nuire à son tracé de voiries et en limitant son impact sur les parcelles agricoles.

Du point de vue du paysage, une précédente étude concernant la ZAC de Crisenoy (étude de 2017) préconise trois séquences :

- Une première qui consiste à l'implantation de deux strates (arborée et arbustives) sans vocation de masquage ;
- Une seconde partie construite sur merlons densément planté qui vient s'adosser à la A5 tout en la dissimulant ;
- Et une dernière séquence qui consiste en un alignement sur merlon moins dense que la séquence précédente.

Nous avons repris ces trois séquences en les adaptant à la palette végétale du projet puisqu'il s'agira des seules grandes surfaces boisées de la commune. La seule différence de notre proposition réside dans le fait d'espacer davantage les sujets plantés dans la troisième séquence afin de laisser transparaître le ru d'Andy qui est parallèle à la RD 57 sur cette portion. Cela permet de rendre le centre pénitentiaire opaque depuis le hameau des Bordes mais aussi de mettre en valeur la ripisylve du ru tout en rythmant la conduite des passants. Enfin, ce traitement permet de graduer l'arrivée de l'automobiliste vers le centre et de le laisser peu à peu transparaître sans le rendre totalement visible depuis le hameau des Bordes.